



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2021**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 08 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière le Jeudi 08 Avril 2021 Salle POLYVALENTE, sous la Présidence de Madame Sylvia DUHAMEL, Maire, afin d'y tenir une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée le 1^{er} Avril 2021.

La majorité des membres en exercice a procédé, conformément à l'Article L 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

En outre, il a été décidé d'y adjoindre, en qualité d'auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée, Monsieur GUILMAIN Benoit qui assistera à la séance sans qu'il puisse, toutefois, prendre part aux délibérations.

Madame le Maire : Afin de me permettre d'ouvrir la séance, nous allons tout d'abord procéder à la désignation de notre secrétaire de séance, Monsieur GUIDEZ-EL HILAL Slimane qui aura la charge de faire l'appel nominal et de vérifier le quorum.

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MORTREUX Albert, Mme CANIAU Nathalie, M. BECOURT Julien, Mme ROUSSY Cendrine, Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILSON Emmanuelle Procuration Mme DUPUIS Michèle
Mme MENDOLA Nunziata Procuration Mme CARRE Danyla
Mme VANDEPUTTE Valérie Procuration M. LEMAIRE Pascal
Mme CHRISTIAENS Aurélie Procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Mme le Maire : Ayant constaté que le quorum est atteint, j'ouvre officiellement la séance du Conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour :

AFFAIRES GÉNÉRALES

1°) Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 04 juin 2020 :

Date	Numéro	Libellés
<u>ANNEE 2021</u>		
27/01/2021	1	Signature d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable « Fourniture et plantation de 5 900 arbres et de protections sous forme de clôture dans le cadre du projet d'aménagement de 2 000 m ² de forêt naturelle dans la Commune. <i>(Convention avec la région dans le cadre du projet 1 million d'arbres).</i>
11/02/2021	2	Signature d'un avenant au marché passé en procédure adaptée « Marché relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'une balayeuse Lot 2 : Balayeuse » <i>(Prolongement de la durée de garantie, sans coût pour la Commune)</i>
18/02/2021	3	Signature d'un contrat d'abonnement à un profil acheteur <i>(Plateforme marchés publics, c'est une reconduite abonnement)</i>
24/02/2021	4	Signature d'un contrat de lutte contre les nuisibles avec la Société ECOLAB pour la cantine DELANNOY

2°) Informations communiquées par Madame le Maire

Mme le Maire : Les micros, comme vous pouvez le constater nous avons mis en place un nouveau système audio pour notre conseil. Un système ancien qui datait des années 90, qui a fait son temps et qui a montré ses faiblesses lors des derniers conseils municipaux. C'était donc plus que nécessaire pour la qualité de nos échanges. Cela a été financé par un report d'investissement 2020 d'à peu près 19 000 €.

Petite information sur la mise à disposition d'un agent de la collectivité, en qualité d'attachée territoriale à temps complet auprès de la Préfecture du Nord à compter du 12 avril 2021, pour une durée de trois ans. Cet agent exercera des fonctions de déléguée du préfet « chargée de mission politique de la ville et égalité des chances ». La commune continuera à gérer la carrière de l'agent et le payer, et la Préfecture remboursera le coût du salaire, charges incluses, à la collectivité sur la base d'une fiche financière.

Un point sur les logements adaptés sur le territoire d'Anzin pour lesquels nous avons passé une délibération au précédent conseil. Une convention qui a été passée avec l'Agglo, la ville de Beuvrages, la Ville d'Anzin et la Ville de Bruay dans le cadre du schéma Départemental. L'information qu'on vous avait donnée était acté dans le cadre du schéma départemental l'abandon de ce projet. Donc il restait quelques caravanes en stationnement illicite et deux familles.

Depuis notre dernière réunion les deux familles qui y habitaient encore ont été relogées, une sur Anzin chez un bailleur social, l'autre à Petite-Forêt chez un bailleur privé. Tout s'est très bien déroulé. Très bien accompagné par Partenord aussi et le site a été sécurisé, pour éviter une installation non-autorisée de caravanes, dans l'attente de la démolition et de la procédure de vente du terrain de Valenciennes Métropole. C'est un sacré soulagement pour les habitants du quartier. Tout cela passé, il faudra travailler sur le quartier rue Renan et rue Gambetta.

3°) Informations de Mesdames et Messieurs les Adjointes

M. LEMAIRE : Les Bruaysiens recevront fin avril début mai le nouveau Guide sécurité et écocitoyen. Nous avons déjà distribué une publication similaire en 2016 et 2018, nous l'avons remise à jour avec les nouvelles réglementations et ajouté des conseils sur l'environnement et les bons gestes écologiques. Il a été travaillé par le service communication, les agents de l'environnement, la Police Municipale et les élus en charge de la sécurité.

Sera distribué en même temps le Guide budget 2021, qui reprendra l'ensemble des chiffres du ROB, du Compte Administratif et du Budget, qui seront votés ce soir, en toute transparence. Enfin les prochains numéros de La Vie Bruaysienne sortiront fin juin et début octobre. Pour le numéro de juin je vous rappelle que les interventions des différentes listes doivent nous parvenir impérativement avant le vendredi 4 juin, dernier délai. Merci

Mme CARRE : En lien avec l'ARS nous avons effectué le mardi 23 une journée test Covid. Plus de 200 personnes s'y sont présentées et seuls 2 cas positifs ont été recensés. Nous restons au plus proche des habitants pour guider et préinscrire les habitants à la vaccination. Merci particulièrement à Jean Michel Lecocq qui accompagne de près les personnes âgées.

Afin d'apporter un soutien aux Bruaysiennes et Bruaysiens qui souffrent financièrement des nouvelles restrictions sanitaires, le Département du Nord reconduit l'action colis alimentaire menée il y a quelques mois, en partenariat avec les producteurs régionaux.

Le CCAS organisera la réception, le stockage et la distribution.

Tous les Bruaysiens qui vivent une période financièrement compliquée, quel que soient leurs statuts, peuvent être concernés par cette aide. N'hésitez pas à contacter le Pôle Social.

Toujours en rapport avec le COVID, le repas des anciens n'a pas pu se tenir en mars. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire nous réfléchissons à la possibilité de le reporter au 2^e semestre, peut-être lors de la semaine bleue. Je ne manquerai pas de vous tenir informés. Merci

Mme GILBERT : Action « Créateurs en herbe » se met en place sur la commune. Il s'agit d'une initiation à la création d'entreprise et à la gestion de projet, avec une sensibilisation au Développement Durable et à l'égalité femme-homme. Cela permettra aux jeunes de mieux se connaître, de définir leurs compétences...

Portée par l'association Face Hainaut, avec un coût de 0€ pour la commune. Public cible : les 11/17 ans. L'action débutera dès que la situation sanitaire nous le permettra.

Valenciennes Métropole a mis en place un guide compilant toutes les possibilités de subvention des commerçants et entreprises. Celui-ci est disponible sur le portail de Valenciennes Métropole, mais a aussi été envoyé par la CCI et la Région Hauts-de-France à tous les commerçants et entreprises. Merci.

M. DECROIX : Durant cette nouvelle période de confinement, devant l'impossibilité d'organiser des animations en présentiel, de nombreux services de la ville se sont mobilisés pour organiser des activités en ligne.

Anim'Toit est lancé depuis la 1^{ère} semaine d'Avril et met à disposition des familles Bruaysiennes de nombreuses activités autour de la culture, de l'art, du sport, des jeux, sur le site web de la ville. L'ensemble de ces ressources sont gratuites.

Cela s'accompagne d'animations quotidiennes en ligne sur le groupe Facebook, l'Instagram et le compte Youtube de la ville : concerts, animations autour de la lecture et des jeux, tutos jardinage, créations diverses...

Toutes ces animations sont pour l'instant prévues jusqu'au mois de Mai, n'hésitez pas à relayer les informations diffusées et à en parler autour de vous. Merci

M. DRUESNE : Dans le cadre de son engagement environnemental, la Municipalité, par le biais du Service Espaces Verts, a lancé l'aménagement d'un îlot forestier en contre-bas du pont de l'Avenue de l'Europe.

Une première action a été organisée le vendredi 26 mars au matin, en partenariat avec l'association Canopée Reforestation et la Fondation Toyota Valenciennes.

Les enfants de l'école Léo Lagrange se sont rendus sur place pour la plantation d'une haie diversifiée, composée d'une centaine d'arbres d'essences locales.

De leur côté, nos espaces verts ont ensemencé un gazon fleuri et aménagé un chemin en copeaux.

En Novembre prochain, ce projet participatif reprendra avec la plantation de 6 000 arbres supplémentaires sur la parcelle de 2000 m² attenante, par les écoles, les associations et la population. Ces actions sont financées par la Région, la Fondation Toyota et la ville.

Mme DUPUIS : Concours « mal bouffe » garderie écoles élémentaires

Au total 70 enfants de 5 à 10 ans ont été sensibilisés à l'intérêt d'une bonne alimentation par le biais d'un concours de dessin organisé en temps de garderie.

Les enfants se sont exprimés en dessinant ou en faisant du collage sur le thème d'une alimentation équilibrée.

Des récompenses ont été distribuées, sous forme de paniers de fruits et légumes, réalisés par un commerçant Bruaysien. Merci aux familles d'avoir réalisé quelques recettes sur la base de ces paniers. Une publication a été faite sur nos réseaux et les photos seront affichées dans les cantines dès la rentrée.

Le Relais d'assistantes maternelles : Reprise des activités au RAM entre deux confinements les lundi et vendredi matin avec application d'un protocole renforcé et un nombre d'assistantes maternelles limité.

Celles-ci sont très investies et apprécient beaucoup ces rencontres interprofessionnelles.

Le relais a réalisé un tuto destiné aux enfants de 2 à 3 ans dont la finalité est d'apprendre à reconnaître et à nommer les couleurs. Ce dernier sera prochainement mis en ligne sur le site de la ville et apportera aux familles qui le souhaitent un support ludique et pédagogique favorisant l'échange entre parents et enfants.

RESSOURCES HUMAINES

4°) Effectif communal

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2020 fixant l'effectif des agents communaux,

Vu l'adaptation nécessaire au 1^{er} mai 2021,

Vu l'avis favorable et unanime du Comité Technique du 24 mars 2021,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du Personnel du 30 mars 2021,

Le Conseil Municipal PROPOSE de :

CREER LES POSTES SUIVANTS : (+ 14)

- 1 d'attaché principal
- 1 de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 d'adjoint administratif
- 1 d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 d'ATSEM principal de 2^{ème} classe TNC 27 h
- 2 d'agent de maîtrise
- 1 d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 2 d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 d'adjoint technique TNC 27 h
- 2 de brigadier-chef principal de PM

SUPPRIMER LES POSTES SUIVANTS : (- 17)

- 1 d'attaché hors classe
- 1 d'attaché
- 1 de rédacteur 1 d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 d'animateur principal de 2^{ème} classe
- 1 d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- 1 d'ATSEM principal de 2^{ème} classe TNC 24 h
- 1 de moniteur-éducateur et intervenant familial
- 5 d'adjoint technique
- 1 d'adjoint technique TNC 25 h
- 1 d'adjoint technique TNC 20 h
- 1 de chef de service de police municipale
- 1 de gardien-brigadier de police municipale

MAINTENIR LES POSTES SUIVANTS : (18)

1 d'attaché principal
2 d'attaché
1 de rédacteur
1 d'adjoint administratif
2 d'adjoint d'animation
1 d'ingénieur
2 d'agent de maîtrise
4 d'adjoint technique
2 de brigadier-chef principal de police municipale
2 de gardien-brigadier de police municipale

Mme le Maire : C'est une délibération classique, le Comité Technique n'a fait aucune remarque.

UNANIMITE**5°) Prime de service 2021**

Vu la décision du 31 mai 1985 d'intégrer aux traitements une prime annuelle de service et prévoyant sa revalorisation, et la délibération du 1^{er} juin 1989 rappelant les modalités de son attribution,

Vu la délibération du 25 juin 2020 fixant à 1 223 € brut le montant de la prime de service pour 2020,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 30 mars 2021,

PROPOSE de fixer à 1 223 € brut (avant déduction des cotisations sociales) la prime de service attribuée au personnel communal pour 2021.

PRECISE que la prime sera versée avec les rémunérations de Juin 2021 et que le crédit nécessaire est prévu au chapitre 012 du budget 2021.

Mme le Maire : C'est une délibération qu'on passe chaque année pour permettre d'octroyer la prime à nos agents communaux.

UNANIMITE

SPORTS - FETES - VIE ASSOCIATIVE

6°) Renouvellement et autorisation de signature de convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Amicale du Personnel Municipal de Bruay-sur-l'Escaut »

Vu le décret du 06 juin 2001, pris en application de la loi relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, imposant aux collectivités de conclure une convention avec les organismes de droit privé, qui bénéficient d'une subvention annuelle de plus de 23 000,00 €,

Considérant que la convention est conclue pour une durée d'un an et que la convention d'objectifs et de moyens fixent les modalités de mise en œuvre des engagements réciproques avec l'association : « Amicale du Personnel Municipal de Bruay-sur-l'Escaut »,

Considérant que les projets portés par l'association s'intègrent dans les projets à caractère social de la Ville de Bruay-sur-l'Escaut,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission "Fêtes - Vie Associative - Vie de Quartiers" en date du 02 mars 2021,

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire :

- D'octroyer une subvention de 37 500,00 euros à « l'Amicale du Personnel Municipal », sise 26 Place des Farineau à Bruay-sur-l'Escaut et à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques sur cette délibération ? C'est pareil, c'est une délibération qu'on doit passer chaque année

M. LECLERCQ : Madame le Maire, j'ai fait le total des subventions qui sont allouées, cela revient à plus de 111 000 euros avec une légère augmentation de 3 800 euros cette année. Evidemment nous sommes tous pour les Associations et les budgets qui sont alloués. Si vous pouvez simplement vous rappeler qu'on avait dit qu'éventuellement on voulait savoir comment ça fonctionnait pour être invité le jour. Donc je vais vous demander si à l'occasion on pourrait quand même, parce que ce sont des gros enjeux et on aime bien savoir si les associations perçoivent les cotisations, les droits d'entrée, savoir un peu comment ça fonctionne.

Mme le Maire : Et surtout quand la vie va reprendre comme avant. Avec la situation actuelle, c'est un peu plus compliqué. Brigitte vous invitera quand elle recevra les associations.

M. LECLERCQ : C'est gentil, vous m'aviez dit que c'était à peu près l'office de la Culture et c'est quand même intéressant de savoir comment cela se passe.

Mme le Maire : On vous informera et on vous y invitera, pas de souci. Donc je le dis aux Elus qui octroient les subventions de ne pas oublier d'inviter Monsieur LECLERCQ à ces rencontres.

UNANIMITE

POLITIQUE DE LA VILLE

7°) Délibération portant sur la signature de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Jeunes » de la CAF

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales finance le Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité (LALP)

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat pour la période 2018- 2022, la CAF propose une nouvelle aide au fonctionnement destinée aux acteurs de la jeunesse, la PS jeunes.

La PS Jeunes est une prestation de service à la fonction prenant en compte 50 % des dépenses relatives à un poste d'animateur qualifié, dans la limite d'un prix plafond de 40 000 euros par ETP, soit un montant maximum de 20 000 euros.

Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 11 à 17 ans par le biais de postes d'animateurs qualifiés.

Il vise à promouvoir la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux adolescents et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes.

Les structures doivent répondre aux critères du cahier des charges de la PS jeunes :

- s'adresser en priorité aux jeunes âgés de 12 à 17 ans ;
- s'appuyer sur la présence d'un ou plusieurs animateurs qualifiés (niveau IV minimum des métiers de l'animation et du travail social) ;
- mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes ;
- mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes ;
- associer les familles.

Considérant que la Prestation de Service Jeunes finance deux fois 0.5 Emplois Temps Plein sur une période de 5 ans pour un montant de 27 243 € annuels,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Jeunesse du 22 mars 2021

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Jeunes du LALP de Bruay sur l'Escaut

Mme le Maire : Nous n'avons pas reçu pour l'instant la convention. Je vous invite à voter cette délibération tout de même afin d'assurer la bonne continuité du LALP et de ses financements. Nous vous la ferons parvenir prochainement. Il vaut mieux délibérer plutôt que de repousser la question et retarder le paiement de cette subvention.

UNANIMITE

URBANISME

8°) Autorisation de cession après division des parcelles mères cadastrées AD 177, 753 et 763 situées 12 Boulevard Léo Lagrange à Bruay-sur-l'Escaut

Considérant l'avis des services des Domaines du 19 août 2019,

Considérant la modification de la délibération 2019/n°89 du 25 octobre 2019

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission urbanisme du 16 février 2021

Considérant la proposition du promoteur immobilier IDÉEL de pourvoir le territoire communal en projet intergénérationnel,

Considérant ce projet à forte valeur ajoutée, fournit à la commune un rayonnement en offre de logements adaptés à destination des personnes âgées,

Considérant que la commune est propriétaire des parcelles mères cadastrées AD 753, AD 763 et AD 177 sises 12 Boulevard Léo Lagrange à Bruay-sur-l'Escaut,

Considérant la modification du tracé cadastral, mandat donné par la commune à l'expert-géomètre Remi DEREME, de procéder à la division des parcelles mères :

Considérant que suite à divisions foncières, les parcelles mères disparaissent au profit des parcelles filles, l'extrait cadastral et le nouveau plan sont annexés, la contenance et les parties des parcelles cédées sont désormais référencées ci-dessous :

Section	N°	Adresse	Contenance
AD	833	Boulevard Léo Lagrange	130 m ²
AD	835	Boulevard Léo Lagrange	11 332 m ²
AD	838	Boulevard Léo Lagrange	161 m ²
Total			11 623 m ²

Considérant l'offre d'acquisition du promoteur IDÉEL en date du 19 juin 2019 d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250 000 €),

Considérant que le stade Minel fera l'objet d'une part, de désaffectation matérielle conditionnant sa sortie définitive du domaine public communal, liée à la cessation de toute activité de service public, et d'autre part, de déclassement pour être incorporé dans le domaine privé communal,

Considérant que les activités sportives qui s'y déroulaient seront rapatriées sur le complexe sportif Jean-Philippe GATIEN permettant d'acter la désaffectation et le déclassement du bien immobilier,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le maire à :

- Céder les parcelles filles AD 833, AD 835 et AD 838 d'une contenance totale de 11 623 m² pour le prix de deux cent cinquante mille euros (250 000 €)
- Signer tous les actes nécessaires aux fins de la présente

Mme le Maire : Dans la numérotation il y avait quelques erreurs du géomètre, on devait la délibérer la dernière fois, souvenez vous au dernier conseil et on l'avait retirée pour que cela soit bien recadrer et les numéros bien expliqués. Entre les mères et les filles on ne s'y retrouvait plus donc voilà, on vous présente à nouveau ce soir avec toutes les corrections qui ont été demandées au géomètre. Rien de plus de ce qui avait été dit la dernière fois. Avez-vous des remarques sur cette délibérations ?

30 voix POUR – 3 Abstentions (M. BECOURT – Mme ROUSSY et M. MUSY)

Mme le Maire : On peut savoir pourquoi vous vous abstenez ? Il y a une raison particulière ? Peut-être que la raison est constructive, ou pas...

M. BROGNIET : Je pense qu'ils ne sont pas d'accord qu'on construise pour les personnes âgées. Il faut savoir que le club de foot qui est à Minel va partir dans un autre endroit à Gatien avec des terrains bien mieux adaptés et des vestiaires.

Mme le Maire : Avec des nouveaux équipements, c'est quand même préférable. Ce n'est pas grave, chacun est responsable de ses choix.

9°) Adoption du Bilan des opérations foncières de la mandature écoulée et en cours

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2241-1 visant la gestion des biens communaux,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission de l'urbanisme du 29 mars 2021,

Considérant qu'il est indispensable de répertorier par catégorie et par année, les différentes opérations foncières réalisées pendant la mandature écoulée (2014-2020) et en cours,

Considérant que ce bilan tire sa source uniquement de toutes les délibérations actant les quatre catégories des opérations foncières réalisées,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter ce bilan des opérations foncières de la mandature écoulée et en cours

Mme le Maire : Ce bilan est juste un rappel des différentes opérations réalisées qui ont déjà été votées par la commune lors de précédents Conseils Municipaux. Un bilan intéressant pour comprendre la stratégie foncière de la commune, que nous aurions bien aimé les avoir en 2014, hélas cela n'avait jamais été délibéré. Sachez que dorénavant, chaque fin d'année on fera ce bilan d'opérations foncières.

UNANIMITE

FINANCES

10°) Demande de subvention au département du Nord dans le cadre de l'appel à projet : Projet Territoriaux Structurants

Considérant la volonté de la ville de BRUAY sur l'ESCAUT de créer une polarité sportive, permettant à la fois de concentrer les différentes associations éclatées sur le territoire, et rénover un ensemble vieillissant, notamment sur le plan thermique et permettant la mise aux normes d'accessibilité,

Considérant la délibération 2018-80 du 13 décembre 2019,

Considérant la demande des associations sportives pratiquant la compétition, de disposer de locaux mieux adaptés à la pratique de leur discipline, et permettant leur expansion,

Considérant que les travaux consisteront dans le repositionnement des terrains de football au sein du complexe J.P Gatien, en la réhabilitation thermique du bâtiment existant, en son extension, et en son réagencement intérieur, afin d'optimiser l'ensemble de l'espace disponible,

Considérant l'opportunité que représente cet équipement pour le développement de la pratique sportive sur le territoire, permettant à un public proche, ne disposant pas d'équipement sportif de proximité, de profiter de l'extension du complexe J.P Gatien,

Considérant que le coût estimatif global de ces travaux est fixé à 5 745 190.46€ H.T

Considérant que les travaux éligibles dans le cadre de cet appel à projet sont de 967 911.40 H.T.

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Finances en date du 30 Mars 2021,

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	967 911,40	PTS départementaux	300 000
		Ville	667 911,40
TOTAL	967 911,40		967 911,40

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 300 000 € dans le cadre de l'appel à projet pour les projets territoriaux structurants (volet territorial) ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Mme le Maire : On avait délibéré à ce sujet et le Département nous avait accordé une subvention de 300 000 euros, et à l'époque, lors de nos échanges, il était possible de refaire une demande donc on n'a pas hésité à la faire. Si on peut récupérer de nouveau 300 000 euros et apparemment c'est bien parti, on ne va pas se gêner. Je pense que là-dessus on ne peut qu'être tous d'accord.

UNANIMITE

Mme le Maire : Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous propose de passer les questions 11 et 12 ensemble, car elles concernent toutes les deux des demandes de subventions et des prévisions pour les travaux de l'école Langevin.

11°) Approbation du projet de rénovation de l'école LANGEVIN et de son plan de financement

Considérant que l'école Langevin est constitué d'un bâtiment historique constituant l'aile principal de l'école, et d'une extension composée d'un ensemble de préfabriqués vétustes, devenus peu adaptés à l'hébergement de classes pour de jeunes enfants. En effet, les déperditions thermiques y sont importantes et occasionnent des températures très froides en hiver, et très chaudes en été,

Considérant que les travaux consisteraient en la démolition des anciens préfabriqués et en la construction d'une extension, laquelle devra être reliée, pour des raisons pratiques, au bâtiment existant. Les travaux comprennent également la réhabilitation de l'école Langevin « originelle » existante, l'amélioration des performances énergétiques de la construction et la réorganisation des accès et accueil du public,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Finances en date du 30 Mars 2021,

Considérant que le plan de financement prévisionnel suivant a pu être déterminé pour ce projet :

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT
Travaux	1 784 351,50	DETR	144 817,30
Maitrise d'œuvre	115 982,85	DSIL	41 376
CSPS	7 335	FCTVA	375 520,90
Etudes techniques	A déterminer	FEDER	A déterminer
Etudes de sol	A déterminer	Part à charge	1 727 489,02
TOTAL H.T	1 907 669,35		
TVA (20%)	381 533,87		
TOTAL T.T.C	2 289 203,22	TOTAL	2 289 203,22

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de rénovation de l'école Langevin ainsi que décrit ci-dessus
- D'approuver le plan de financement prévisionnel joint à la présente délibération.

UNANIMITE

12°) Demande de subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants pour la rénovation et le réagencement de l'école Langevin

Considérant que la ville de Bruay-sur-l'Escaut a entrepris une vaste démarche de rénovation de ses écoles, incluant une démarche environnementale très importante, et permettant d'améliorer considérablement le confort des élèves et des professeurs qui l'occupent ;

Considérant la délibération d'approbation générale du projet de rénovation et de réagencement de l'école Langevin présentée au Conseil municipal du 08 avril 2021 ;

Considérant que les travaux consisteraient en la démolition des anciens préfabriqués et en la construction d'une extension, laquelle devra être reliée, pour des raisons pratiques, au bâtiment existant. Les travaux comprennent également la réhabilitation de l'école Langevin « originelle » existante, l'amélioration des performances énergétiques de la construction et la réorganisation des accès et accueil du public ;

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT
Travaux	1 784 351,50	P.T.S (40%)	763 067,74
Maitrise d'œuvre	115 982,85	FCTVA	375 520,90
CSPS	7 335	Ville	1 150 614,58
Total H.T	1 907 669,35		
TVA (20%)	381 533,87		
Total T.T.C	2 289 203,22	TOTAL	2 289 203,22

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet des Projets Structurants Territoriaux, pour un montant de 763 067.74 € ;
- De signer l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement de ce dossier de subvention.

Mme le Maire : Les tableaux qui vous sont proposés sont des montants de subventions qu'on va aller chercher. Sur la DETR, on a déjà eu la notification c'est accordé. Pour le reste, ces tableaux s'équilibreront selon les retours et les notifications de subvention. Comme le disait Pascal, il y a urgence à refaire ces préfabriqués parce que c'est inadmissible d'y accueillir des enfants en bas âge. Il faut qu'on y passe également.

M. LECLERCQ : J'aimerais juste qu'on me qualifie de minorité et pas systématiquement d'opposition. Ce qui n'est pas trop souvent mon cas.

Mme le Maire : On peut le faire Monsieur LECLERCQ.

UNANIMITE

13°) Demande de financement dans le cadre de l'aide à la sécurisation des routes départementales pour la création d'un plateau rue Emile Zola (D375)

Considérant que par délibération du 14 décembre 2020, le département du Nord a reconduit son appel à projet permettant de subventionner la réalisation d'aménagements destinés à améliorer la sécurité routière sur les routes départementales en traversée d'agglomération,

Considérant que la ville de Bruay a pu constater la dangerosité de la RD375, au niveau de la rue Emile Zola. En effet, la vitesse importante des véhicules, l'étroitesse des accotements, les doubléments intempestifs constituent autant de facteurs accentuant le caractère accidentogène de cette voie,

Considérant la volonté de mettre en place un plateau visant au ralentissement des véhicules,

Considérant l'avis de la commission Finances en date du 30 Mars 2021,

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT
Travaux	17 430,11	Aide à la sécurisation voiries départementales	13 072,58
		FCTVA	3 431,08
TOTAL H.T	17 430,11	Part à charge ville	4 412,47
T.V.A	3486,022		
TOTAL TTC	20 916,13	TOTAL	20 916,13

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de travaux tel que décrit ci-dessus
- D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette subvention.

M. LECLERCQ : Plus sérieusement je tiens à aviser le Conseil Municipal des nouvelles normes qui ont été mises en place et qui peuvent engager la responsabilité juridique de la Mairie. L'association pour une mobilité sereine et durable vient d'obtenir une décision importante devant la cour d'appel administrative de Lyon, les ralentisseurs illégaux devant être détruits. Je viens de fournir une clé USB où tout est repris parce qu'il s'est passé que le décret n°94447 du 27 Mai 1994 norme NF-300 a été revu le 19 Décembre 2016, ça nous paraît bien loin mais pour le mois de Décembre 2021, tous les coussins Berlinois, tous les passages surélevés et tous les casses vitesse devront être aux normes.

Monsieur LEGRAND s'est inquiété à juste titre de dire c'est facile de décider mais ça coûte cher pour tout mettre.

Seulement comme cette association fournit tous les documents et tous les moyens et se constitue systématiquement partie civile pour les usagers, ils ont trouvé quand même que le centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement n'avaient pas autorité pour établir les normes, et que concrètement il fallait se baser sur les normes NF 98-300, sinon il y aura accès en justice de la part de cette association. Donc c'est à faire avec prudence et on connaît beaucoup de communes autour de chez nous où les pots d'échappement sont sur les casses vitesse.

Mme le Maire : C'est vrai qu'il faudra être attentif sur ces règles. Là c'est un plateau, ce n'est pas encore la même chose je pense.

M. LEGRAND : Un coussin Berlinois c'est une chose, les ralentisseurs en sont une autre et les plateaux encore autre chose.

Mme le Maire : C'est pareil, on avait aussi réfléchi pour le croisement de la rue Berthelot et Cachin au feu intelligent on avait essayé de trouver des solutions pour les sorties de Berthelot, alors est-ce que c'est la bonne solution, je n'en sais rien pour le moment sauf que l'Etat avait refusé qu'on mette en place les feux intelligents, et quelques semaines après, il l'a de nouveau autorisé. Il faudra qu'on en discute tranquillement en commission et voir comment on peut solutionner cette sortie de la rue Berthelot. C'est un travail de commission à venir.

M. LEGRAND : Monsieur LECLERCQ cette information je l'avais eu également, elle est récente, elle date d'une semaine, par contre je la prends avec beaucoup de prudence pour la bonne et simple raison que comme Madame le Maire le disait, les feux intelligents ont été autorisés, ils ne l'ont plus été après et ils le sont de nouveau. Les choses changent et évoluent dans le bon sens ou dans le mauvais sens. Toujours est-il qu'aujourd'hui les infrastructures qui sont mises en place, si on les enlève il faudra les remplacer pour réduire la vitesse de toute façon puisque si elles existent c'est qu'il y avait une problématique à un moment donné, et il faudra bien palier à celle-là. Financièrement est-ce que tout le monde peut le faire ? je n'en sais rien, et si on le fait est-ce que ça ne changera pas d'avis après, je n'en sais rien non plus. En tout cas le plateau a été vu par le Département du Nord sur sa longueur qui doit être respectée notamment pour les bus et les autocars et sur sa hauteur également.

Mme le Maire : C'est une route Départementale, donc forcément sur ce sujet on est accompagné par le Département et on ne fait pas ce que l'on veut.

UNANIMITE

14°) / Adoption du compte de gestion pour l'exercice 2020.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission des finances en date du 30 Mars 2021,

Il est demandé aux membres du conseil d'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2020 comme il a été présenté.

Annexe : tableaux récapitulatifs du compte de gestion 2020

a/ Résultats de l'exercice 2020

10100 - COMMUNE BRUAY-SUR-ESCAUT - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 777 673,01	13 468 190,05	21 245 863,06
Titres de recettes émis (b)	5 208 637,41	14 138 508,50	19 347 145,91
Réductions de titres (c)	675 596,54	407 274,95	1 082 871,49
Recettes nettes (d = b - c)	4 533 040,87	13 731 233,55	18 264 274,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 777 673,01	13 468 190,05	21 245 863,06
Mandats émis (f)	3 655 053,47	12 065 976,26	15 721 029,73
Annulations de mandats (g)	9 469,84	299 189,96	308 659,80
Dépenses nettes (h = f - g)	3 645 583,63	11 766 786,30	15 412 369,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	887 457,24	1 964 447,25	2 851 904,49
(h - d) Déficit			

**10100 - COMMUNE BRUAY-SUR-ESCAUT -
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-1 629 745,27		887 457,24		-742 288,03
Fonctionnement	1 624 698,96	1 624 698,96	1 964 447,25		1 964 447,25
TOTAL I	-5 046,31	1 624 698,96	2 851 904,49		1 222 159,22
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-5 046,31	1 624 698,96	2 851 904,49		1 222 159,22

b/ Etats de la consommation des crédits budgétaires par section

**10100 - COMMUNE BRUAY-SUR-ESCAUT -
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
13	240 000,00	240 000,00		240 000,00	
16	482 500,00	478 131,03		478 131,03	4 368,97
20	79 400,00	8 532,76		8 532,76	70 867,24
21	2 513 126,00	1 003 774,85	9 469,84	994 305,01	1 518 820,99
23	1 803 869,00	895 583,85		895 583,85	908 285,15
020	0,69				0,69
SOUS-TOTAL	5 118 895,69	2 626 022,49	9 469,84	2 616 552,65	2 502 343,04
4581	787 322,00	787 321,34		787 321,34	0,66
SOUS-TOTAL	787 322,00	787 321,34		787 321,34	0,66
TOTAL	5 906 217,69	3 413 343,83	9 469,84	3 403 873,99	2 502 343,70
23					
SOUS-TOTAL					
040	237 299,05	237 299,05		237 299,05	
041	4 411,00	4 410,59		4 410,59	0,41
TOTAL	241 710,05	241 709,64		241 709,64	0,41
001	1 629 745,27				1 629 745,27
TOTAL GÉNÉRAL	7 777 673,01	3 655 053,47	9 469,84	3 645 583,63	4 132 089,38

**10100 - COMMUNE BRUAY-SUR-ESCAUT -
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	2 284 698,96	2 401 701,45		2 401 701,45	-117 002,49
13	1 224 799,00	863 308,25	619 004,54	244 303,71	980 495,29
16	1 555 020,00	55 020,00		55 020,00	1 500 000,00
23	699 290,00	705 251,44		705 251,44	-5 961,44
27	1 000,00	1 164,89		1 164,89	-164,89
024	56 499,00				56 499,00
SOUS-TOTAL	5 821 306,96	4 026 446,03	619 004,54	3 407 441,49	2 413 865,47
4582	787 322,00	843 913,34	56 592,00	787 321,34	0,66
SOUS-TOTAL	787 322,00	843 913,34	56 592,00	787 321,34	0,66
TOTAL	6 608 628,96	4 870 359,37	675 596,54	4 194 762,83	2 413 866,13
23					
SOUS-TOTAL					
021	821 132,05				821 132,05
040	343 501,00	333 867,45		333 867,45	9 633,55
041	4 411,00	4 410,59		4 410,59	0,41
TOTAL	1 169 044,05	338 278,04		338 278,04	830 766,01
TOTAL GÉNÉRAL	7 777 673,01	5 208 637,41	675 596,54	4 533 040,87	3 244 632,14

**10100 - COMMUNE BRUAY-SUR-ESCAUT -
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	3 173 454,00	2 991 925,52	117 862,96	2 874 062,56	299 391,44
012	7 500 000,00	7 084 384,50	11 982,00	7 072 402,50	427 597,50
65	1 160 555,00	1 051 945,09		1 051 945,09	108 609,91
66	433 945,00	596 481,81	169 345,00	427 136,81	6 808,19
67	10 100,00	7 371,89		7 371,89	2 728,11
022	25 503,00				25 503,00
TOTAL	12 303 557,00	11 732 108,81	299 189,96	11 432 918,85	870 638,15
023	821 132,05				821 132,05
042	343 501,00	333 867,45		333 867,45	9 633,55
TOTAL	1 164 633,05	333 867,45		333 867,45	830 765,60
TOTAL GENERAL	13 468 190,05	12 065 976,26	299 189,96	11 766 786,30	1 701 403,75

**10100 - COMMUNE BRUAY-SUR-ESCAUT -
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
013	300 000,00	867 807,86	279 975,68	587 832,18	-287 832
70	280 000,00	241 665,87	29 802,21	211 863,66	68 136
73	5 550 047,00	5 571 399,34	38 238,00	5 533 161,34	16 885
74	6 898 313,00	6 994 749,59	54 910,00	6 939 839,59	-41 526
75	45 500,00	52 465,79	666,52	51 799,27	-6 299
76	30,00	19,76		19,76	10
77	57 001,00	173 101,24	3 682,54	169 418,70	-112 417
78	100 000,00				100 000
TOTAL	13 230 891,00	13 901 209,45	407 274,95	13 493 934,50	-263 043
042	237 299,05	237 299,05		237 299,05	
TOTAL	237 299,05	237 299,05		237 299,05	
TOTAL GENERAL	13 468 190,05	14 138 508,50	407 274,95	13 731 233,55	-263 043

Mme le Maire : L'objet de cette délibération est de confirmer que notre compte est identique à celui du Receveur.

29 voix POUR – 4 Abstentions

Mme le Maire : Conformément à l’art L2121-14 du CGCT, je vous propose de céder ma place à Pascal Lemaire pour présider l’assemblée pour le vote du CA.

15°) Approbation du Compte Administratif pour l’exercice 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311– 1 et suivants,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2020 approuvant le Budget Primitif,

Considérant l’ensemble des délibérations approuvant les décisions modificatives prises sur l’exercice budgétaire de l’année concernée,

Considérant au préalable l’adoption du Compte de Gestion 2020 du Trésorier,

Considérant l’avis de la Commission des Finances en date du 30 Mars 2021,

Considérant la présentation dématérialisée faite du compte administratif lors de la commission des finances (annexe 1) :

PARTIE COMMUNE

	Section de Fonctionnement	Section d’investissement	Sections confondues
<u>Dépenses</u>	11 766 786.30	3 645 583.63	15 412 369.93
<u>Recettes</u>	13 731 233.55	4 533 040.87	18 264 274.42
<u>Résultat</u>	+ 1 964 447.25	+ 887 457.24	<u>Résultat de l’exercice :</u> +2 851 904.49
Résultat antérieur : - 5 046,31 Part affectée : -1 624 698.96			<u>Résultat de clôture :</u> + 1 222 159.22€

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D’approuver le compte administratif pour l’exercice 2020

M. LEMAIRE : Ce résultat grâce à une excellente gestion de notre compte de gestion pour terminer à 1 million 222. Cela permet de réinvestir dans la commune vous verrez un peu plus loin qu’on va pouvoir investir 1 million sur la commune. Pour rappel, les 4.5 millions de recettes en investissement correspondent au reliquat de toutes les demandes de subventions que nous demandons sur les projets terminés. Quand on vous dit qu’on va gratter partout, c’est qu’on gratte partout. Avez-vous des questions ?

28 voix POUR – 4 Abstentions

16°) Affectation des résultats.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 pour la commune
 Considérant l'instruction M14,
 Considérant l'ensemble du budget de l'exercice 2020 approuvé,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2020,
 Considérant l'avis de la commission des Finances en date du 30 Mars 2021,

PROPOSE

L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

1- Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2020

Total des charges : 3 645 583.63€	Total des produits : 4 533 040.87 €
Résultats : + 887 457.24 €	
Résultats antérieurs : - 1 629 745.27 €	
Résultat cumulé : - 742 288.03 €	

2- Détermination du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020

Total des dépenses : 11 766 786.30 €	Total des recettes : 13 731 233.55 €
Résultats : + 1 964 447.25 €	
Résultats de clôture : + 1 964 447.25 €	

3 - Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020

Résultat N (excédent) : + 1 964 447.25 €
Résultat antérieur : 1 624 698.96€ (part affectée 1 624 698.96 €)
Résultat à affecter : 1 964 447.25 €

Affectation par ordre de priorité

Couverture du déficit d'investissement Compte 1068	742 288.03 €
Autofinancement complémentaire compte Compte 1068	1 000 000.00€
Excédent reporté en fonctionnement Compte 002	222 159.22€
Excédent reporté en investissement Compte 001	0€

- Décide de reprendre le résultat de l'exercice 2020 au BP 2021
- Les reports des excédents seront inscrits dans le cadre de la présentation du BP 2021

29 voix POUR – 4 Abstentions

17°) Approbation du Budget Primitif communal et du budget annexe funéraire pour 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611.1 à L 712-20 et suivant, L 2311.2 à L 2343.2, relatif à l'adoption et à l'exécution des Budgets Communaux,

Vu la loi N° 92.125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment en ses articles 11 et 13 qui rendent obligatoire l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu la Loi de finances rectificative du 29 Décembre 2012 (LFR 2012), dans son article 30 qui modifie le Code Général des Collectivités Territoriales et pérennise le report de la date limite de vote par les Conseils Municipaux ainsi que par les organes délibérants des EPCI, des Départements et des Régions du Budget Primitif et des Taux de fiscalité directe locale,

Considérant l'instruction de la M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'approbation du Compte Administratif 2020 et la reprise des résultats 2020 dans le budget 2021,

Considérant la délibération du 08 décembre 2020 rectifiée par une délibération du 25 février 2021 créant à partir du 1^{er} janvier 2021 un budget annexe régie funéraire sans autonomie financière M4.

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil Municipal en date du 25 février 2021,

Considérant la présentation du document budgétaire par nature et par chapitre accompagné d'une présentation fonctionnelle (annexe 2),

Considérant l'avis de la commission des Finances en date du 30 Mars 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Principal ainsi que le budget annexe pour l'exercice 2021 selon les documents transmis à cet effet, et arrêtés comme suit conformément à la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	13 400 849.22	13 400 849.22
Section d'Investissement	14 759 720.92	14 759 720.92
TOTAL	28 160 570.14	28 160 570.14

BUDGET ANNEXE : REGIE FUNERAIRE 2021	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	22 061.00	22 061.00
Investissement	0.00	0.00
TOTAL	22 061.00	22 061.00

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE 2021	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	13 422 910.22	13 422 910.22
Section d'Investissement	14 759 720.92	14 759 720.92
TOTAL	28 182 631.14	28 182 631.14

Mme le Maire : Avez-vous des remarques sur le budget primitif ?

29 voix POUR – 4 Abstentions

18°) Vote des taux d'imposition directs locaux pour 2021.

Vu les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'article L 1612 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le vote des taux des impositions directes locales devait avoir lieu le 15 avril au plus tard lors d'un exercice budgétaire ordinaire,

Vu l'état 1259 ci-joint en annexe (4) notifiant les bases nettes d'imposition des 2 taxes directes locales, des allocations compensatrices et du nouveau coefficient correcteur au produit de la TFPB (1.192327) revenant à notre collectivité pour l'exercice considéré,

Considérant l'application de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 qui fusionne les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) afin de les affecter à partir de 2021 aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Considérant que la sur ou sous-compensation sera neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de la TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels,

Considérant la réforme de la fiscalité directe locale applicable en 2021, le taux de la part départementale de la Taxe Foncière sur le Bâti est gelé à hauteur du taux appliqué en 2020. (19.29% au Département du Nord),

Considérant que la réforme de la fiscalité directe locale conduit les communes à ne plus voter de taux de taxe d'habitation,

Considérant la proposition de maintenir les 2 taux des taxes foncières à l'identique de ceux de 2020 pour la commune avec fusion du taux de 2020 du Département du Nord,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission de Finances en date du 30/03/2021,

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter ceux-ci comme ci-dessous, soit :

	2020 Commune	2020 Département	2021 Commune	2021 Fusion
Taxe d'Habitation				
Taxe Foncière Bâtie	44.02 %	19.29%	44.02 %	63.31% (19.29%+44.02%)
Taxe Foncière non Bâtie	84.37 %		84.37 %	84.37%

M. LEMAIRE : Au niveau de la population, l'impact est nul car cette taxe du département disparaît au profit de la taxe communale augmentée. On prend d'un côté au département pour mettre à la commune. C'est juste une passation d'écriture.

Mme le Maire : Vous l'avez bien compris, on récupère ce qui est du Département pour compenser la taxe d'habitation donc au niveau du taux cela ne change rien et nous on garde le même taux.

M. LECLERCQ : Je suis encore en train de touiller dans tout ça, l'Etat nous a supprimé la taxe d'habitation avec un pourcentage plus ou moins élevé suivant l'âge, je ne sais pas comment ça fonctionne exactement mais donc ce qu'on est en train de faire ici, c'est de rattraper ce que l'Etat a supprimé à son niveau ?

Mme le Maire : Oui, ce sont des compensations.

M. LEMAIRE : Il ne faut pas se leurrer, si l'Etat ne nous reverse pas la taxe d'habitation, on ne peut pas faire un budget. Pour la commune cela représente 1 million 9 la Taxe d'Habitation, c'est énorme, et il faut bien que cela soit compensé d'une manière ou d'une autre. A l'heure actuelle on ne sait pas comment ça va être fait.

Mme le Maire : De toute façon c'est la loi, on n'a pas le choix, c'est comme ça. Après le Département s'est fait compenser d'une autre manière sur la TVA, les débats ont été assez houleux à ce moment-là, vous vous en doutez. A un moment donné ce qu'on donne d'un côté, on va le chercher de l'autre.

29 Voix POUR - 3 voix CONTRE - 1 Abstention

(M. BECOURT - Mme ROUSSY – M. MUSY sont CONTRE et M. LECLERCQ s'abstient)

19°) Autorisation de signature à Madame Le Maire d'un Contrat de Prêt souscrit à la Banque Postale pour un montant de 8 000 000 €.

Vu le Code Général des Collectivité et notamment l'article L. 2122-22,

Considérant que le vote du budget primitif en date du 08 avril 2021 retenant pour l'exercice concerné un programme globalisé d'emprunt prévu en recettes d'investissement pour un montant de 8 000 000 €,

Considérant que pour les besoins de financement, il est opportun de recourir à un emprunt de 8 000 000 €,

Considérant l'étude de la proposition de financement de nos investissements de la Banque Postale à hauteur des 8 000 000 €,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission de Finances en date du 30 Mars 2021,

Considérant les conditions suivantes proposées par la Banque Postale dans le contrat de prêt :

Objet du contrat : Financement des investissements

- Score Gissler : 1A (cotation Gissler : 1 correspond à un indice de la zone Euro et A à la structure du produit en taux fixe simple)
- Montant du contrat de prêt : 8 000 000.00 €
- Durée du contrat : 30 ans et 1 mois
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle
- Taux d'intérêt fixe : 0.96% (tranche obligatoire du 03/05/2021 au 01/06/2051)
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Mode d'amortissement : constant
- Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt (8 000.00€)
- Déblocage des fonds en une seule fois et versés automatiquement le 03/05/2021
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant de capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de prêt de 8 000 000 € souscrit auprès de la Banque Postale et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et de recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Mme le Maire : Pendant 6 ans on a rééquilibré les comptes, on a dégagé de l'investissement parce que cela a été bien géré, aujourd'hui on continue à le faire de la même manière, mais on est dans l'obligation de passer un emprunt. On vous a parlé au moment du ROB, vous n'étiez pas là Monsieur BECOURT et Madame ROUSSY. On a quand même la réhabilitation de l'église, ce sont des gros chantiers et ça s'explique, les choses deviennent un peu dangereuses quand même donc il faut qu'on s'y attarde, les classes de l'école Langevin comme on vous l'a dit, on a l'école Monet vous avez vu qu'on a mis des barrières et ça devient urgent aussi. Donc voilà, ce n'est pas pour se faire plaisir, à un moment donné il faut sécuriser parce que ce de notre responsabilité et de la mienne en particulier. Si on pouvait se permettre de le faire sur des temps longs on l'aurait fait, mais là ce n'est pas possible. Ce qui est dommage c'est que cela n'ait pas été entretenu comme cela aurait dû l'être. Avez-vous des questions ?

M. LEMAIRE : Il y a le malheur du Covid, mais le bonheur de la Finance aussi. Le cours de l'argent est très bas à 0.96, c'est un taux historiquement bas. Quand on regarde l'ancienne municipalité, ça allait de 4 à 8 quand ils empruntaient. Nous 0.96 pour 8 millions d'euros c'est-à-dire que pour les générations futures c'est de l'argent qui est quasiment donné, et pour des investissements indispensables pour la commune.

M. BROGNIET : Juste un petit rappel, comme nous étions dans l'opposition de l'ancienne municipalité, il y a des prêts qui ont été faits, mais pas pour investir... pour boucher les trous.

Mme le Maire : C'est vrai ce que disait M. LEMAIRE, les 0.96 c'est intéressant, et on c'était posé la question si on faisait le prêt découpé ou globalement pour plus de sûreté et que les taux ne bougent pas, on s'est dit qu'il fallait le faire totalement là maintenant plutôt que d'avoir des surprises dans les années à venir et que les taux d'intérêt augmentent. Je pense que c'est un taux vraiment intéressant. Ça va nous aider à pouvoir réaliser ces travaux qui sont urgents et nécessaires.

M. LECLERCQ : Quand j'étais jeune, j'ai fait comme tout le monde un emprunt en 30 ou 35 ans pour une habitation. Monsieur LEMAIRE, c'est à vous que je vais demander, le taux sera fixe ou il sera amené à bouger dans les 5 ou 10 ans vers le haut ou vers le bas.

M. LEMAIRE : Je vais vous répondre tout de suite Monsieur LECLERCQ, si cela avait été des taux variables, on n'aurait pas signé. C'est un taux fixe pendant 30 ans. C'est figé, quand on signera c'est 0.96 pendant 30 ans.

M. LECLERCQ : J'allais m'abstenir, mais je voterai Pour.

M. LEMAIRE : C'est pour cela que je vous disais qu'en ce moment l'argent n'est pas cher, c'est le moment ou jamais d'emprunter.

30 voix POUR - 3 Abstentions (M. MUSY – Mme ROUSSY et M. BECOURT)

M. LEMAIRE : Moi je voulais quand même savoir si vous êtes contre l'investissement sr la commune de Bruay alors ? Les gros travaux pour la Jeunesse, Gatien, l'église pour les Chrétiens qui à la prochaine tempête le clocher va tomber, les écoles... tout cela ça ne vous plait pas ?

M. LEGRAND : Moi ce que je trouve étonnant c'est qu'on puisse à la fois être Contre à ce que le Département vienne compenser la perte de l'impôt local et que l'on soit aussi Contre un prêt, ça veut dire que la ville doit s'autofinancer mais avec quoi alors ? Mettez-vous à notre place, comment on fait si on n'a pas les finances.

M. LEMAIRE : Moi je ne comprends pas une opposition qui n'argumente pas ses votes

M. BECOURT : Bonjour à tous, je vais vous faire plaisir et je vais argumenter un peu. Concernant les impôts effectivement vous avez raison sauf que nous à l'origine, en Mars 2020, on avait prévu de diminuer ces impôts. Concernant le point qui vient d'être évoqué sur les 8 millions d'euros, effectivement la sécurité, les écoles ou les investissements que vous avez cités sont judicieux, toute est une question de priorité. Quoique le stade Minel va nous coûter 5 millions d'euros, je ne suis pas Contre non plus, sauf que je dis il faut des priorités, pour moi la sécurité passait en priorité par rapport au stade Minel.

Mme le Maire : Vous savez que lorsqu'on fait une campagne, on fait des prévisions mais ce n'est pas la vraie vie. Vous êtes encore jeune et vous allez apprendre beaucoup, la formation vous serait peut-être nécessaire parce que je pense aux questions diverses que vous me posez, les Elus ont la possibilité de se former, c'est intéressant pour pouvoir évoluer. Tout est urgent pour vous, le complexe vous n'êtes pas contre, les écoles vous n'êtes pas contre, les préfabriqués vous n'êtes pas contre, on va chercher l'argent où Monsieur BECOURT si on n'emprunte pas. Vous faites comment ? Vous jouez au loto ?

A un moment donné, qu'on soit dans l'opposition ou pas, on peut ne pas être d'accord sur les priorités, mais là ce qu'on vous cite ce sont des priorités, des urgences, souvenez-vous de l'école Monet la fenêtre était tombée, heureusement que c'était un Mercredi après-midi, c'était juste après notre arrivée en 2014. Alors si j'avais un conseil, je suis plus âgée que vous donc je me le permets, il y a des choses pour lesquelles il ne faut pas voter Contre. Si c'est urgent, si c'est nécessaire, si c'est pour une dynamique de la commune, pour une plus belle image de la Ville, les exemples qu'on vous donne sont pourtant clairs ! Comment on peut voter Contre ? L'argent ne tombe pas du ciel.

M. BECOURT : C'est une abstention

Mme le Maire : Ça vous arrange bien, une Abstention c'est Contre pour moi, c'est pareil. On essaiera de l'expliquer le moment venu, ne vous inquiétez pas.

M. LEMAIRE : Je reviens quand même aux taux d'imposition car nous aussi nous y avons pensé, on voulait baisser de 400 000, cela fait entre 10 et 15 euros par habitant. Vous croyez que les habitants avec 10 ou 15 euros en moins vont être contents ? Pour vraiment que cela soit efficace, il aurait fallu arrêter la TH et là on perd 1 million 9 et là on fait comment pour faire un budget ? Vous qui êtes si malin Monsieur BECOURT, on fait comment ?

Mme le Maire : On me rappelle aussi que le stade Minel n'est plus aux normes non plus. Vous savez, les investissements que l'on va faire franchement ils sont réfléchis, ils sont judicieux et ils sont nécessaires. Et s'ils sont judicieux, nécessaires et qu'en plus il y a urgence, c'est un coût et il faut emprunter et je vous le rappelle les taux sont bas et c'est le moment de le faire. Mais bon chacun son opinion et je la respecte.

20°) Adoption de la participation communale 2021 au CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08/04/2021, portant adoption du budget 2021,

Considérant que le budget 2021 prévoit un montant global de subvention au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant l'avis de la commission Finances en date du 30 Mars 2021,

Considérant qu'il convient d'allouer une subvention annuelle, afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de notre commune pour 2021,

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention annuelle 2021 d'un montant de 560 000 € au CCAS de la commune, les crédits sont ouverts au budget 2021 sur la ligne budgétaire 65 7362 sous fonction 520.

UNANIMITE

21°) Adoption des subventions annuelles municipales aux associations de la Vie Associative, du pole Enseignement et de la section Commerce et Artisanat.

Mme le Maire : Si des personnes dans la salle font partie d'un bureau associatif, il faut quitter la salle. Vous ne pouvez pas participer au vote de cette délibération.
(Monsieur Laurent BIGAILLON et Madame Sylvie PAGLIA)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 avril 2021 portant adoption du budget 2021,

Considérant que le budget 2021 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Considérant les avis « favorables » de la commission Sport Jeunesse et Loisirs en date 26 Février 2021 et de la commission des Fêtes Vie Associative et Vie des Quartiers en date du 03 Mars 2021

Considérant l'avis de la commission des Finances en date du 30 mars 2021,

Considérant la politique volontariste de la Ville d'aider les associations locales en leur apportant un soutien financier, et que les associations concernées participent au développement d'actions d'intérêt local,

Considérant les demandes de subventions annuelles sollicitées par les associations communales reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous,

Considérant qu'il convient d'allouer des subventions annuelles, afin d'assurer le bon fonctionnement de ces associations locales,

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer pour l'obtention de ces subventions annuelles pour l'année 2021 et d'autoriser Madame le Maire à procéder à son règlement.

TABLEAU DES SUBVENTIONS DE LA SECTION FETES ET VIE ASSOCIATIVE 2021

ASSOCIATION	SUBV ANNUELLE	SUBV DE PROJET	TOTAL
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200,00 €	700,00 €	1 900,00 €
Amicale Don du Sang Bénévole du Valenciennois	450,00 €	170,00 €	620,00 €
Amicale du Personnel Municipal de Bruay-sur-l'Escaut (APMB)	37 500,00 €	- €	37 500,00 €
Apas de Géants	1 000,00 €	900,00 €	1 900,00 €
Association de Couture Municipale les Ciseaux d'Or	600,00 €	250,00 €	850,00 €
Au Fil du Temps Cours Municipal de Coupe et Couture	1 000,00 €	350,00 €	1 350,00 €
Club de Loisirs d'Entraide Solidarité Léo Lagrange (CLES)	500,00 €	- €	500,00 €
Club des Loisirs des plus de 50 ans	800,00 €	- €	800,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	500,00 €	- €	500,00 €
Les Jeunes du LALP de Bruay-sur-l'Escaut	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
Les Ruelles	800,00 €	700,00 €	1 500,00 €
Média Jeunesse	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
Nord Stratégie	500,00 €	800,00 €	1 300,00 €
Toon's Parade de Bruay sur l'Escaut	1 000,00 €	2 400,00 €	3 400,00 €
TOTAL	48 850,00 €	7 270,00 €	56 120,00 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS DE LA SECTION SPORTS ET LOISIRS 2021

ASSOCIATION	SUBV ANNUELLE	SUBV DE PROJET	TOTAL
Aiki Jujutsu Marotokan Bruaysien	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
Amicale Bruaysienne de Cyclotourisme	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
Association Cynophile Bruaysienne	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Association Sportive Scolaire Collège Jean Macé	800,00 €	500,00 €	1 300,00 €
Billard Club Bruaysien	1 300,00 €	700,00 €	2 000,00 €
Bruay Sports	22 000,00 €	800,00 €	22 800,00 €
Ecole Ying Chuan/Kung Fu/Thaï-Chi/Chikung	800,00 €	500,00 €	1 300,00 €
Espace Corporel	- €	600,00 €	600,00 €
Judo Club de Bruay sur l'Escaut	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
Karaté Club de Bruay sur Escaut	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
Les Amis du Tir de Bruay sur Escaut	1 800,00 €	600,00 €	2 400,00 €
Muay Thaï Club Bruaysien	800,00 €	- €	800,00 €
Pétanque Bruaysienne	1 500,00 €	600,00 €	2 100,00 €
Ping-Pong Club Bruaysien	1 500,00 €	500,00 €	2 000,00 €
Ryth'Miss	600,00 €	- €	600,00 €
Section Compétition Pêche Bruaysienne (SCPB)	- €	300,00 €	300,00 €
Société de Chasse de Bruay sur l'Escaut	700,00 €	- €	700,00 €
Société de Gymnastique Bruaysienne	500,00 €	- €	500,00 €
Team pêche	300,00 €	500,00 €	800,00 €
Top Dance	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
TOTAL	45 200,00 €	6 600,00 €	51 800,00 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS DE LA SECTION ENSEIGNEMENT 2021

AMICALE ET OCCE	SUBV ANNUELLE
Amical Laïque de Thiers	500,00 €
Amical Laïque du Centre	500,00 €
OCCE école Claude Monet	80,00 €
OCCE école Daniel Fery	40,00 €
OCCE école Emile Zola	100,00 €
OCCE école Georges Brassens	80,00 €
OCCE école Henri Matisse	50,00 €
OCCE école Joliot Curie	40,00 €
OCCE école Léo Lagrange	100,00 €
OCCE école Paul Langevin	100,00 €
TOTAL	1 590,00 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS DE LA SECTION COMMERCE ET ARTISANAT 2021

COMMERCE ET ARTISANAT	SUBV ANNUELLE
UCABE	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €

M. LECLERCQ : Etant tout à fait néophyte, je me suis rendu sur l'Office Central de la coopération à l'école, et je vois ici par exemple que l'école Joliot Curie a 40 euros de subvention. Je crois que cela doit payer les frais de timbres, guère plus.

Mme le Maire : Ce sont les règles les ECCE, et c'est règlementé en fonction du nombre de classes et d'élèves, c'est calculé comme ça.

M. LECLERCQ : Cela me paraît désuet donc c'est de l'argent de poche.

Mme le Maire : Mais bon, quand il y a des actions qui sont menées, la commune les accompagne également et participe.

M. LECLERCQ : Oui je me doute bien, mais sur le site de l'Office de la coopération 59 je suis allé voir et ils donnent quand même des fameux coups de pouces dans tous les domaines. Merci pour l'explication.

Mme le Maire : Quand vous y participerez, vous pourrez faire vos propositions avant le Conseil Municipal. Alors évidemment, selon l'évolution de la Covid, parce qu'on a quand même des associations qui n'ont pas eu besoin de la subvention parce qu'il n'y a pas eu de dépenses sur la durée de la Covid et il y a celles qui ont eu des dépenses et des charges et qui ont quand même exercé de manière découpée, s'il y avait des choses à revoir, nous redélibérerons à ce moment là au cas par cas s'il fallait le faire.

UNANIMITE

22°)/ Approbation de l'attribution de compensation 2021 versée par Valenciennes Métropole à la commune de Bruay sur l'Escaut.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire référencée CC32019-287-2199 en date du 19 décembre 2019 approuvant le montant des attributions de compensation provisoires pour l'année 2020,

Considérant le contexte sanitaire et conformément à la 3ème loi de finance rectificative en date du 30 juillet 2020 qui a octroyé un délai supplémentaire de 12 mois pour figer les attributions de compensation définitives 2020, soit au plus tard au 30/09/2021,

Considérant que l'attribution de compensation 2020 prenait en compte la réduction du montant de l'attribution de compensation 2019 liés au transfert de la compétence Eau et Assainissement intervenu le 01 janvier 2020,

Vu que sur ces bases le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité les montants de l'attribution de compensation 2020 des communes membres,

Vu que le montant attribué à la commune de Bruay sur l'Escaut était en 2020 de 275 531€ (397 261€ - 121 730€ somme liée au transfert de l'eau et de l'assainissement),

Vu qu'en 2021 le montant attribué à la commune de Bruay sur l'Escaut est inchangé par rapport à 2020,

Considérant l'avis de la commission Finances en date du 30 Mars 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant de l'attribution de compensation 2021 (275 531€) qui sera versée par douzième à la commune par Valenciennes Métropole.

Mme le Maire : C'est le même montant que l'année dernière, il n'y a rien de particulier sur cette délibération.

UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES

(Conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur)

Mme le Maire : J'ai reçu 5 questions diverses de Monsieur BECOURT

Sur la situation de l'aire destinée aux gens du voyage dans notre commune :

Au dernier Conseil j'avais expliqué tout ça et là en information aujourd'hui j'ai avancé aussi quelques éléments. Donc on abandonne le projet comme je vous l'ai expliqué. Evidemment dans le cadre du Schéma Départemental il faudra que les 3 communes s'engagent à nouveau et elles l'ont fait pour 2 places chacune. 2020 – 2026 cela nous laisse le temps de repérer un foncier. Pour le foncier il y a un acheteur, une entreprise qui est sur Europescaut, bon il m'a quand même fallu 5 ans pour stopper cette opération parce que vous l'avez remarqué comme moi, et ce n'est pas d'aujourd'hui, cela a fonctionné quelques années et ça a dégringolé parce que le choix éloigné du terrain comme il l'était, ça ne pouvait pas fonctionner. Ça n'a pas été une opération simple, je sais que pendant la campagne vous avez remué les gens du quartier, vous savez si ça pouvait se faire comme ça d'un claquement de doigt ça se saurait, et je vous le redis 5 années car au départ quand c'était non, c'était non, parce qu'il y a des financements qui ont été engagés il faut le savoir, et demain la commune devra rembourser une partie, les autres communes aussi, Valenciennes Métropole. Dans la balance il y a quand même la vente de terrain donc ça équilibre les opérations et on aura de toute façon à délibérer sur cette opération sur le montant de la participation à cet équilibre financier des villes de Bruay Anzin et Beuvrages. Pour les gens du quartier c'est quand même une bonne nouvelle je pense.

Y a t'il des prévisions de fermetures de classes pour la rentrée 2021 ?

Il faut lire Monsieur BECOURT, ce sont des annonces de début février, passé dans la presse le 12 février et vous vous réveillez maintenant. Ça fait un peu tardif pour réagir ...

Pour la rentrée 2021 l'Education Nationale nous a annoncé la fermeture de 3 classes respectivement dans les écoles maternelles ZOLA, LANGEVIN, et FERRY.

Il y aura cependant l'ouverture d'une classe à BRASSENS et à CURIE.

Pour rappel, la responsabilité de la fermeture de classes n'incombe pas à la municipalité, ces calculs réalisés par l'éducation nationale se basent sur la baisse des naissances dans le Département, et la natalité baisse donc ça va être dégressif.

C'est un travail que l'on fait en partenariat avec l'inspectrice et je peux vous dire que Madame SIMON défend bien les intérêts de Bruay et de l'éducation nationale, et le travail est vraiment bien fait. Cela fonctionne très bien. C'est toujours triste les annonces de fermeture de classe mais ce n'est pas de notre compétence malheureusement.

Quel est le montant à partir duquel un appel d'offres des marchés publics est lancé ?

Vous n'avez pas Internet ? Je ne vais pas faire la secrétaire comme je l'ai fait pour votre père ! Je vais tout de même vous répondre parce que vous êtes jeune...

Tout dépend de la nature de l'achat réalisé.

- marchés de fournitures pour l'achat de matériels, de mobilier ou de produits ; ainsi que les marchés de services pour l'achat de services matériels (comme l'entretien des locaux par exemple) ou immatériels (conseil juridique, projet informatique): 214 000 €
- marchés de travaux pour la réalisation d'ouvrage, de travaux du bâtiment et de génie civil (ponts, routes, ports, barrages, infrastructures urbaines, etc.) : 5 350 000 €

Ces seuils sont à ne pas confondre avec les seuils de publicité, qui sont les suivants :

	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée (site internet ville ou plateforme marchés de la ville)	Publicité au Bulletin officiel (BOAMP) ou dans la Presse (JAL)	PUBLICITE AU BOAMP ET AU Journal Officiel Européen (JOUE)
FOURNITURES ET SERVICES	en dessous de 40 000€	de 40 000€ et jusqu'à 89 999 €	de 90 000€ à 213 999€	à partir de 214 000€
TRAVAUX				à partir de 5 350 000€

Jusqu'au 10 juillet 2021, en raison du Covid, tous les achats effectués sous 100 000 € H.T peuvent être effectués sans procédure particulière (amendement du Sénat du 25/05/2020).

Je suis quand même bien attristée que vous me posiez cette question ce soir, parce que les réponses vous les auriez eues de vous-même, on a autre chose à faire et ce serait bien que vous posiez des questions un peu plus intéressantes

Quel est l'avancement de l'aide aux commerçants de notre commune ?

Pareil, on en avait discuté en Conseil Municipal de Décembre 2020, Stéphanie Gilbert vous avait fait un bilan complet et détaillé. Il y a même les Elus qui avaient participé financièrement. On nous rappelle tous les jours l'accompagnement de l'Etat, de la Région, de l'Agglo, alors évidemment que ce ne sera jamais suffisant, la crise de la COVID on va y perdre des plumes, il faut rester réaliste. Il y a des accompagnements qui sont faits et je tiens à le souligner, en France on en fait pas mal quand même. Si vous regardez bien par rapport à d'autres pays, l'accompagnement est fait.

Peut-être pas à la hauteur de la perte pour les uns et pour les autres mais après souvenez-vous aussi que certains élus avaient participé financièrement sur leurs deniers propres en passant par l'UCABE parce que c'est une association des commerçants, et on compte sur eux au moment où la Covid disparaîtra ou s'amenuisera et on pourra à peu près revivre comme avant. On avait vraiment eu cette volonté pour qu'ils puissent mener des actions un peu plus conséquentes pour faciliter l'ouverture demain. Maintenant n'hésitez pas, si vous voulez me donner un chèque ce soir pour accompagner les commerçants de la Commune je le prendrai sans problème et je le donnerai avec plaisir à l'UCABE.

Avons nous une date de réalisation de l'adoucissement de l'eau sur notre ville ?

Vous avez toutes les informations dans le rapport du SEV qui vous a été transmis en février, c'est pour cela que je vous dis il faut lire, il faut lire... et M. Druesne vous a déjà répondu en commission urbanisme. Vous auriez pu trouver aussi facilement sur le site Eau du Valenciennois.

Enfin ... pour la commune le SEV annonce pour 2022, en raison de retards liés au COVID. Nous n'avons pour l'instant pas plus de précision sur la date, ce serait en début d'année mais il faut rester prudent.

Si vous posez des questions pour exister ce n'est pas très intéressant

La séance est levée, bonne soirée à tous

Le Secrétaire de Séance,

S. GUIDEZ EL HILAL